



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

Affaire suivie par : Cécile CLÉMENT

**N°D24RH72**

**OBJET : VALIDATION PLAN DE FORMATION CNFPT**

*SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX*

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 423-3 et suivant du Code Général de la Fonction Publique imposant l'élaboration d'un plan de formation annuel ou pluriannuel aux collectivités territoriales et aux établissements publics ;

Vu le plan de formation mutualisé triennal 2023-2025 entre la délégation nouvelle-aquitaine du CNFPT et les collectivités territoriales du territoire villeneuvois annexé à la présente décision ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 mars 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir un plan de formation pour les agents de la Communauté de Communes et que celui du CNFPT répond à nos obligations ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) – D'approuver le plan de formation mutualisé du territoire villeneuvois du Département de Lot-et-Garonne proposée par le CNFPT pour les agents de Fumel Vallée-du-Lot pour la période de 2023 à 2025, Le plan de formation figure en annexe de la présente décision.

Ce plan permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

2°) – De préciser que le Directeur Général des Services est chargé de la mise en œuvre du plan de formation.

**AR Prefecture**

047-200068930-20240520-D24RH72-AR  
Reçu le 13/06/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 20 mars 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 13 juin 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 13 juin 2024

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)